



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2020/341

Signature de la convention relative à la gestion technique de la sous-station de chauffage urbain et des fluides communs à l'immeuble 3 rue Viricel à Lyon 6e, mis à disposition de l'Etat et occupé par l'Association Entraide Pierre Valdo, et à certains bâtiments propriété de la Ville de Lyon, à savoir le gymnase Viricel (EI 06027) et le restaurant scolaire de l'école élémentaire Louis Pradel (EI 06007)

Direction de la Gestion Technique des Bâtiments

**Rapporteur** : M. GODINOT Sylvain

**SEANCE DU 19 NOVEMBRE 2020**

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 23 NOVEMBRE 2020

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 10 NOVEMBRE 2020

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 26 NOVEMBRE 2020

DELIBERATION AFFICHEE LE : 3 DECEMBRE 2020

**PRESIDENT** : M. DOUCET Grégory

**SECRETAIRE ELU** : Mme HENOCQUE Audrey

**PRESENTS** : M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRERY, M. BLANCHARD, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** :

**ABSENTS NON EXCUSES** :

**2020/341 - SIGNATURE DE LA CONVENTION RELATIVE A LA GESTION TECHNIQUE DE LA SOUS-STATION DE CHAUFFAGE URBAIN ET DES FLUIDES COMMUNS A L'IMMEUBLE 3 RUE VIRICEL A LYON 6E, MIS A DISPOSITION DE L'ETAT ET OCCUPE PAR L'ASSOCIATION ENTRAIDE PIERRE VALDO, ET A CERTAINS BATIMENTS PROPRIETE DE LA VILLE DE LYON, A SAVOIR LE GYMNASSE VIRICEL (EI 06027) ET LE RESTAURANT SCOLAIRE DE L'ECOLE ELEMENTAIRE LOUIS PRADEL (EI 06007) (DIRECTION DE LA GESTION TECHNIQUE DES BÂTIMENTS)**

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 3 novembre 2020 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La SAHLMAS, Société anonyme d'habitations à loyer modéré pour l'action sociale, dont le siège social est situé 171 avenue Thiers à Lyon 6<sup>ème</sup>, est propriétaire d'un immeuble sis 3 rue Viricel à Lyon 6<sup>ème</sup>. Cet immeuble, d'une surface de 4 653 m<sup>2</sup>, dispose de 59 logements répartis sur 7 étages, en sus du rez-de-chaussée et des sous-sols.

Dans l'attente de la réhabilitation complète de ce bien, la SAHLMAS a décidé de le mettre à disposition de l'Etat, dans le cadre d'une convention d'occupation à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020. Ce document stipule que le bien est à usage d'habitation dans le cadre du « plan froid » et a pour destination la mise à l'abri de personnes en grande précarité sociale. L'occupation était initialement prévue jusqu'à la fin de la mise en œuvre du « plan froid » au printemps 2020. Elle a perduré en raison de la crise sanitaire. Puis, la SAHLMAS et l'Etat ont décidé que l'occupation serait prolongée jusqu'au 30 avril 2021.

Il est précisé que l'Etat a mandaté l'association Entraide Pierre Valdo pour la gestion du site à partir du mois de janvier 2020 et jusqu'à la fin de l'occupation.

La Ville de Lyon est propriétaire du gymnase Viricel sis 100 rue de Sèze à Lyon 6<sup>ème</sup> (référéncé sous le numéro d'ensemble immobilier 06027 dans la base patrimoniale municipale) et de l'école élémentaire Louis Pradel située 83 rue Bossuet à Lyon 6<sup>ème</sup> (numéro d'ensemble immobilier 06007).

Les locaux du gymnase, le restaurant scolaire de l'école élémentaire et l'immeuble sis 3 rue Viricel, mis à disposition de l'Etat et géré par l'association Entraide Pierre Valdo, sont desservis par une sous-station de chauffage urbain commune. La Ville de Lyon souscrit la police d'abonnement de chauffage urbain.

En outre, un abonnement d'électricité et un abonnement d'eau sont communs aux locaux de la Ville et à ceux mis à disposition de l'Etat par la SAHLMAS et gérés par l'association Entraide Pierre Valdo.

La Ville de Lyon a donc proposé à l'Etat et à l'association Entraide Pierre Valdo une convention afin de définir les responsabilités de chaque partie en matière de gestion technique de la sous-station de chauffage urbain, de gestion des abonnements de fluides communs, ainsi que les modalités de participation financière aux charges communes.

La convention est consentie à compter de sa date de signature jusqu'à la date de l'échéance de la convention consentie par la SAHLMAS à l'Etat pour la mise à disposition de l'immeuble. Elle peut être reconductible si la convention consentie par la SAHLMAS est prolongée par avenant.

Vu ladite convention ;

Vu l'avis du Conseil du 6<sup>e</sup> arrondissement ;

Où l'avis de la commission Transition écologique - Mobilités ;

### **DELIBERE**

- 1- La convention tripartite définissant les responsabilités de chaque partie en matière de gestion technique de la sous-station de chauffage urbain, de gestion des abonnements de fluides communs aux bâtiments municipaux et à l'immeuble mis à disposition de l'Etat et géré par l'association Entraide Pierre Valdo, ainsi que les modalités de participation financière aux charges commune, est approuvée.
- 2- M. le Maire est autorisé à signer ladite convention et tout document y afférent.
- 3- Les recettes de fonctionnement résultant de cette convention seront financées à partir des crédits inscrits au budget de la Ville et seront imputées sur les chapitres 011,70 ou autres, fonction 020, 213.

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

**Grégory DOUCET**